



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

ARRETE

Portant réglementation

De circulation

N°508- Services Techniques/2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 ;

Vu les dispositions du Code de la Route ;

Vu l'arrêté 183/2026 du 03 Avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET ;

Vu la demande présentée par l'entreprise SBTP - Route de Demigny - 71530 CHAMPFORGEUIL;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer le bon déroulement de travaux ENEDIS, Rue de Gaillon à Autun;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation est interdite, Rue de Gaillon, du lundi 31 Août 2026 à 08h00 au vendredi 18 Septembre 2026 à 18h00 par intermittence et en fonction de l'avancement des travaux.

L'entreprise SBTP est autorisée à laisser stationner ses véhicules dans l'emprise des travaux.

Une déviation sera mise en place par les rues adjacentes.

Article 2 : La signalisation est fournie et mise en place par le demandeur sous le contrôle des Services Techniques de la Ville d'Autun.

Article 3 : Toutes dispositions seront prises pour assurer l'accès le passage des véhicules de service, de sécurité et des riverains.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. En outre, les véhicules en stationnement gênant pourront être déplacés par le garage AUTUN Parc Auto - 11, rue Nicéphore Niepce - 71400 Autun, sur réquisition de M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun ou de la Police Municipale, selon le cahier des charges en vigueur. Les automobiles seront en dépôt sur le parking de la fourrière agréée, aux frais du propriétaire du véhicule.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de la Ville d'Autun, SBTP et les agents placés sous leurs ordres, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : 21 JUL. 2026



Autun, le 20 Juillet 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Cathy NICOLAO-VERDENET